

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 14 décembre 2009 à 19 h 35 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelley, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Présences

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil municipal du lundi 9 novembre 2009 et du lundi 23 novembre 2009, soient adoptés dans la forme présentée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation des procès-verbaux

PRIÈRE D'OUVERTURE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière d'ouverture

PRESENTATION – 24 ANNÉES DE SERVICE – MAIRE BRAD WOODSIDE

Le premier ministre Shawn Graham est présent pour offrir à Monsieur le maire Brad Woodside une épinglette soulignant 24 années de service.

Le premier ministre Graham félicite le maire Woodside pour ses 24 années de service, tant à titre de premier magistrat que de membre du conseil municipal.

Maire de Fredericton durant 18,5 années, Brad Woodside a les plus longs états de service en tant que membre du conseil municipal de Fredericton, que maire de Fredericton et que maire d'une capitale provinciale du Canada.

Monsieur le maire a été membre de neuf conseils municipaux différents et a collaboré aux initiatives suivantes :

- La politique de paiement à l'achat pour les projets d'immobilisation
- L'élaboration de la première stratégie municipale de développement économique
- L'obtention par la Ville de la certification ISO 9001 au début des années 2000
- L'installation d'un réseau à fibres optiques (base du réseau municipal Wi-Fi)
- Fredericton au Top 7 mondial des collectivités ingénieuses
- La mise sur pied des programmes municipaux Pensons vert et Commerces verts
- La reconnaissance de la Ville comme chef de file dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelon municipal
- La promotion de l'immigration; le maire Woodside a transmis le message outre-mer en Chine et en République de Corée.

Le maire Woodside a en outre donné des conférences sur la consommation abusive d'alcool et de drogues en France, en Israël, en Allemagne et en Italie. Il collabore actuellement avec Portage Nouveau-Brunswick à un programme résidentiel offrant des services de soins de longue durée aux jeunes aux prises avec une dépendance aux drogues.

Les conseillers et le personnel félicitent Monsieur le maire et sa femme Anne.

PRÉSENTATION ET RÉCOMPENSES POUR 25 ANNÉES DE SERVICE

Monsieur le maire rend hommage à Wyatt Dutcher, Division eau et égout, et au capitaine Douglas Hall, Service d'incendie, en soulignant certaines des réalisations qu'ils ont accomplies avec dévouement durant leur carrière à la Ville, et leur offre un certificat encadré, une montre en or et une épinglette en étain.

Le maire et les conseillers félicitent M. Dutcher et le capitaine Hall.

Présentation et récompenses pour 25 années de service

OPÉRATION NEZ ROUGE

Le conseiller David Kelly présente un aperçu de l'Opération Nez rouge, un service de transport bénévole offert gratuitement les vendredis et samedis soirs de novembre et décembre, pour les personnes et leur véhicule.

Operation Nez Rouge

ARRÊTÉS RÉGISSANT L'IMPOSITION DES ZONES D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES – DOWNTOWN FREDERICTON INC.

Arrêtés régissant l'imposition des zones d'amélioration des affaires – Downtown Fredericton inc.

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que, ATTENDU QUE l'arrêté du conseil n° 654 concernant la zone d'amélioration des affaires, désigne zone d'amélioration des affaires un secteur de la ville de Fredericton, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

QUE le conseil, conformément au paragraphe (4(2)) de ladite Loi, a fait en sorte que soit publié l'avis public requis pour faire connaître son intention d'approuver le budget de Downtown Fredericton Inc. pour l'année 2010;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente le budget soumis par le conseil d'administration de Downtown Fredericton Inc., présenté à l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie, et qu'il ordonne l'élaboration d'un arrêté, conformément à la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, imposant, pour l'année 2010, une taxe spéciale d'amélioration des affaires de vingt cents (20 ¢) par cent dollars (100 \$) d'évaluation sur les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° 654.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1.**

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-1.20

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° L-1.20, Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu par titre en troisième lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° L-1.20

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que l'arrêté n° I-1.20, l'Arrêté sur la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-1.20

ARRÊTÉS RÉGISSANT L'IMPOSITION DES ZONES D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES – BUSINESS FREDERICTON NORTH.

Arrêtés régissant l'imposition des zones d'amélioration des affaires – Business Fredericton North

Résolution

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que, ATTENDU QUE le conseil, par l'arrêté n° 1082 portant sur la zone d'amélioration des affaires, désigne zone d'amélioration des affaires un secteur de la ville de Fredericton, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

QUE le conseil, conformément au paragraphe 4(2) de ladite Loi, a rendu public, comme exigé, l'avis de son intention d'approuver, pour l'année 2010, le budget de Main Street Business Development Association Inc.;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente le budget soumis par le conseil d'administration de Business Fredericton North Inc., présenté à l'annexe «A» jointe à cette résolution et qui en fait partie, et qu'il ordonne l'élaboration d'un arrêté, conformément à la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, imposant, pour l'année 2010, une taxe spéciale d'amélioration des affaires de vingt cents (20 ¢) par cent dollars (100 \$) d'évaluation sur les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° 1082.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 2.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-2.205

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté L-2.20 concernant la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° L-2.20 en premier lieu

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté L-2.20 concernant la taxe pour l'amélioration des affaires, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° L-2.20 en deuxième lieu

En raison de leur absence à la séance du 23 novembre 2009, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers Stephen Chase et Dan Keenan s'excusent et quittent la salle à 20 h 10.

Départ des conseillers Stephen Chase et Dan Keenan à 20 h 10

MODIFICATION DE ZONAGE – 271, RUE REGENT (PATRICK WATT)

Adoption des conditions :
Modification de zonage –
271, rue Regent (Patrick Watt)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE les conditions suivantes soient adoptées conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* relativement à la modification de l'arrêté de zonage (Z-2) visant à modifier la zone commerciale et résidentielle (C.R.) en vue de l'exploitation d'un magasin spécialisé en plongée sousmarine au 271, rue Regent, comme le stipule le projet d'arrêté Z -2.677 :

- a) Établir l'entreprise de plongée sous-marine de manière essentiellement conforme au plan IV joint au rapport de planification 118/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Limiter les heures d'exploitation à un horaire de 12 h à 18 h du mardi au vendredi et de 10 h à 16 h le samedi.
- c) Obtenir un permis et installer l'enseigne de manière conforme à l'arrêté de zonage Z-2.
- d) Limiter le projet de construction à deux appartements (2^e et 3^e niveaux) au-dessus d'un commerce de plongée sous-marine au rez-de-chaussée.
- e) Limiter la vente au détail à des produits connexes à la plongée sous-marine.
- f) Fournir un plan détaillé de stationnement et de paysagement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- g) Installer un dispositif antiretour est un préalable de l'usage commercial.
- h) Fournir l'accès, la viabilisation, le nivellement et la gestion des eaux pluviales, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.677

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté Z-2.677, Arrêté modifiant l'arrêté no Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.677 par numéro d'article

L'Arrêté n° T-2.677 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté no Z-2.677, Arrêté modifiant l'arrêté no Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.677

Les conseillers Stephen Chase et Dan Keenan regagnent la salle du conseil à 20 h 11.

COLLECTE D'ALIMENTS D'EXIT REALTY

Réception d'une demande de permission d'Austin Drisdelle qui souhaite mener une collecte de denrées le jeudi 17 décembre 2009.

Collecte d'aliments d'Exit Realty

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que soit accordée à EXIT Real Estate Professionals la permission de mener une collecte d'aliments pour le projet *EXIT Christmas Families* et la Banque alimentaire de Fredericton dans le secteur de Nashwaaksis et dans le quartier de Fulton Heights à Fredericton, de 17 h 30 à 20 h 30, le jeudi 17 décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOPPET WOSTAWEA

Réception d'une demande de permission de Margaret Wicken visant la tenue du Loppet Wostawea le 31 janvier 2010.

Loppet Wostawea

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que soit accordée au Club de ski de fond Wostawea la permission de tenir le « Loppet Wostawea » dans le réseau des sentiers au lac Killarney le dimanche 31 janvier 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COURSE/MARCHE « COPS FOR CANCER »

Réception d'une demande de permission en vue de tenir la Course/marche COPS for Cancer le dimanche 7 février 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société canadienne du cancer, division Nouveau-Brunswick, la permission de tenir la Course/marche « COPS for Cancer » le dimanche 7 février 2010, sur le trajet proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REZONAGE – 255, CHEMIN WOODSTOCK (GORMAN HOLDINGS LTD.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Gorman Holding Limited visant à modifier le zonage de deux terrains situés au 255, chemin Woodstock, pour faire passer la classification de zone d'espaces verts (O.S.) à zone résidentielle 2 (R-2), sous réserve de conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 9 décembre 2009.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, ATTENDU que pendant la séance du 14 décembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage de deux terrains situés au 255, chemin Woodstock, de façon à faire passer la classification de zone d'espaces verts (O.S.) à zone résidentielle 2 (R-2), en vue de déplacer la limite de zonage entre les deux terrains afin qu'elle corresponde à la limite d'inondation de 1973, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté no Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi

Course/marche «Cops for Cancer»

Rezoning – 255, chemin Woodstock (Gorman Holdings Ltd.)

Résolution

sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 771, AVENUE MACLAREN ET 811, RUE MCEVOY (VILLE DE FREDERICTON)

Rezonage et lotissement – 771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy (Ville de Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson au nom de la Ville de Fredericton, en vue de rezoner le terrain sis au 771, avenue MacLaren et au 811, rue McEvoy comme suit :

- Rezonage de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux-A (R-2A), zone résidentielle deux-B (R-2B) et zone de parc (P);
- Lotissement : création de sept (7) parcelles résidentielles constructibles;
- Lotissement : ajout de terrain au droit de passage public et remembrement d'une partie du terrain avec le parc adjacent comme l'indique le plan III du rapport de planification 140/09;

sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 9 décembre 2009.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 14 décembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 771, avenue MacLaren de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux-A (R-

2A), zone résidentielle deux-B (R-2B) et zone de parc (P) de façon à créer sept parcelles résidentielles constructibles, ajouter du terrain au droit de passage public et remembrer une partie du terrain avec le parc adjacent (811, rue McEvoy), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté no Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5**.

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

LOTISSEMENT – 432 & 450, RUE ST. MARY'S (VILLE DE FREDERICTON)

Lotissement – 432 et 450, rue St. Marys (Ville de Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue de lotir une partie des terrains sis aux 432 et 450, rue St. Mary's, afin d'ajouter du terrain au droit de passage public, sous réserve de la condition suivante :

- Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 145/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCÈS AUX MOTONEIGES – PARC DU LAC KILLARNEY

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement de l'entente entre le Nashwaak Valley Snowmobile Club et le Fredericton Snowmobile Club visant un permis en vue de faciliter l'offre temporaire de corridors de liaison nord-sud et est-ouest sur les terres municipales et de donner accès aux motoneiges et à la dameuse à neige à de courts tronçons du sentier à Marysville, sous réserve des conditions stipulées; et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accès aux motoneiges –
parc du lac Killarney

PROPOSITION DE SERVITUDE PUBLIQUE – 939, CHEMIN WOODSTOCK

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller David Kelly, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise que soit alloué une servitude publique souterraine d'environ 5 m de largeur sur le terrain municipal de la promenade Marlborough (939, chemin Woodstock), NID 75290312, sous réserve des taxes et rajustements applicables et la signature des documents juridiques nécessaires à la transaction par le maire et la secrétaire municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposition de servitude
publique – 939, chemin
Woodstock

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – OCCUPATION ET USAGE – 12, RUE CARLETON

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement de l'entente avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick – occupation et usage d'environ 9,782 pi² d'un terrain municipal sis au 12, rue Carleton (NID 01455690) par la bibliothèque régionale York, pour une période d'une (1) année moins un jour commençant le 1^{er} janvier 2010, au tarif annuel de 19,75 \$ le pi² payable le premier jour du mois en versements égaux de 16 099,54 \$, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Renouvellement de l'entente
– occupation et usage –
12, rue Carleton

PORTION DU 432, RUE ST. MARYS

Portion du 432, rue
St. Marys

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'acquisition d'une partie d'environ 108,057 m² du terrain sis au 432, rue St. Marys, NID 01533199. de Rod Hussey's Auto Repair Ltd., au tarif de 116,20 \$ le m², pour la somme de douze mille cinq cent cinquante-six dollars (12 556,00 \$) sous réserve des taxes et rajustements applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

450, RUE ST. MARYS

450, rue St. Marys

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'acquisition d'une partie d'environ 64,008 m² (±3,0 m sur ±21,336 m) du terrain sis au 450, rue St. Mary's, NID 01479740 de John et Lisa Leeuw au tarif de 116,20 \$ le m², pour la somme de sept mille quatre cent trente-huit dollars (7 438,00 \$) sous réserve des taxes et rajustements applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BIEN EXCEDENTAIRE

Bien excédentaire

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare « surplus » les terrains municipaux suivants ou toute partie de ceux-ci et mandate le personnel pour faire le nécessaire afin d'en départir la Ville selon la politique actuelle :

- 25, promenade Manresa, NID 01495837, quartier 1, (parc) offert au public comme terrain constructible, sous réserve d'entente avec le propriétaire du terrain adjacent du 146, rue Willis
- 601, rue Maple, NID 01418615, Quartier 3, cédé au droit de passage public
- Partie d'environ 400,00 m² du 939, chemin Woodstock, NID 75290312, Quartier 12, cédé au droit de passage public

- 771, Avenue MacLaren, NID 01429810, quartier 4, rezoner et lotir en vue de créer trois parcelles R2A à vendre, avenue MacLaren et quatre parcelles R2B, rue McEvoy
- Partie d'environ 246,58 m², rue McEvoy, NID 75287799, quartier 4, cédé au droit de passage public
- Partie d'environ 3,91 m², rue McEvoy, NID 75267781, quartier 4, cédé au droit de passage public

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE CONTRIBUTION CAPITALES CULTURELLES DU CANADA

Entente de contribution
Capitales culturelles du
Canada

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton approuve une modification de l'Entente de contribution Capitales culturelles du Canada 2009 produite par le ministère du Patrimoine canadien, et autorise le maire et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques permettant de donner suite à l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOTION D'AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA DP P09-18 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIO PUBLIC ET MODÈLE DE LA DIVISION DE L'IMMOBILIER, FREDERICTON LANDS INC.

Ajout à l'ordre du jour –
Adjudication du contrat relatif à la DP P09-18 – fourniture et installation d'un système de radio public, et modèle administratif de la Division de l'immobilier, Fredericton Lands Inc.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase **QUE** les rapports du conseil réuni en comité plénier intitulés « Award of RFP #P09-18, Supply and Installation of a Public Service Radio System, » et « Real Estate Enterprise Model, Fredericton Lands Inc. », soient ajoutés comme point 6.H. et 6.I. à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA DP P09-18 – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIO PUBLIC

Adjudication du contrat relatif à la DP P09-18 – fourniture et installation d'un système de radio public

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, **IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal adjuge le contrat découlant de la DP P09-18, fourniture et instal-

lation d'un système de radio public à Bell Mobilité, moins-disant ayant obtenu la meilleure note, pour une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts mille dollars (480 000,00 \$), TVH comprise, et mandate le personnel pour négocier au besoin des rajustements mineurs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODÈLE ADMINISTRATIF DE LA DIVISION DE L'IMMOBILIER – FREDERICTON LANDS INC.

Modèle administratif de la Division de l'immobilier – Fredericton Lands Inc.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve l'Accord d'exploitation avec Fredericton Lands Inc. ET QUE le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter tout autre document nécessaire pour donner suite à cette résolution.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le conseil municipal soumette à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande de garantie en faveur d'une banque à charte concernant Fredericton Lands Inc. ET QUE le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter tout autre document nécessaire pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du trésorier

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'Administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, les dépenses du mois de novembre 2009 totalisant huit millions cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-cinq dollars et soixante-dix cents (8 145 255,70 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres T06-72 – Prolongation du contrat – Entretien d'ascenseurs, divers sites municipaux

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la prolongation, du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010, du contrat découlant de l'appel d'offres T06-72 – entretien d'ascenseurs – à *ThyssenKrupp Elevator (Canada) Limited* aux coûts, TVH comprise, de 13 159,87 \$ par année pour cinq endroits dans la ville, et de 3 340,71 \$ pour un autre endroit comportant un ascenseur de passagers, totalisant 16 500,58 \$, TVH comprise, pour six endroits dans la ville, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adjudication de contrat (appel d'offres T06-72) à ThyssenKrupp Elevator (Canada) Limited

APPEL D'OFFRES T09-72 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, SERVICE D'INCENDIE, RUE YORK

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Hicks, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-Services de nettoyage et d'entretien, Appel d'offres T09-72 – Services de nettoyage et d'entretien, caserne de la rue York, à *Admiral Building Maintenance*, soumissionnaire ayant reçu la meilleure note et répondant aux spécifications, au prix total proposé de 32 313,13 \$ pour trois années, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adjudication de contrat (appel d'offres T09-72) à Admiral Building Maintenance

APPEL D'OFFRES T09-74 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres n° T09-74, Services de nettoyage et d'entretien à la bibliothèque publique de Fredericton, à *Admiral Building Maintenance*, soumissionnaire ayant reçu la meilleure note et répondant aux spécifications, au prix total proposé de 114 829,60 \$, pour trois années, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013. ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter

Adjudication de contrat (appel d'offres T09-74) à Admiral Building Maintenance

les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T09-75 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN AU BUREAU DE TOURISME FREDERICTON

Adjudication de contrat (appel d'offres T09-75) à Admiral Building Maintenance

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication de l'appel d'offres T09-75, Services de nettoyage et d'entretien au bureau de Tourisme Fredericton, à *Admiral Building Maintenance*, soumissionnaire ayant reçu la meilleure note et répondant aux spécifications, au prix total proposé de 14 350,18 \$ pour trois années, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2013, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES T04-01 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, STATION DE TRAITEMENT D'EAU, 101, RUE SMYTHE

Prolongation du contrat (appel d'offres T04-01) de Capable Building Cleaning Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la prolongation du contrat avec *Capable Building Cleaning Ltd.* découlant de l'appel d'offres T04-01, Services de nettoyage et d'entretien, Station de traitement d'eau, 101, rue Smythe, au coût de 4 005,00 \$, TVH en sus, pour une période d'une année, soit du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2011, ET le maire et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P07-24 – PROLONGATION DES SERVICES D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE STATIONNEMENT ET DE COLLECTE DE L'ARGENT DES PARCOMÈTRES, VILLE DE FREDERICTON

Adjudication de contrat (demande de propositions P07-24) au Corps canadien des commissionnaires

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de la DP P07-24, prolongation des Services d'application des règlements

de stationnement et de collecte de l'argent des parcomètres, soit adjugé au *Corps canadien des Commissionnaires*, agent niveau A, au centre-ville et agent de garage, à 15,18 \$ l'heure, et agent niveau B affecté à la supervision, à 17,49 \$ l'heure, pour une période de prolongation d'une (1) année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010; la valeur estimative du contrat pour 2010 étant de 195 505,20\$, TVH en sus, et le coût réel total dépendant du nombre d'heures travaillées; il est de plus résolu que le conseil autorise le maire et la secrétaire municipale à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LA PISCINE INTÉRIEURE DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise une prolongation de deux années de l'entente de « location » avec *Pitney Bowes Danka Compass Document Solutions*, pour un photocopieur Sharp AR168 classe I, selon le contrat d'offre permanente du gouvernement du Nouveau-Brunswick n° 20050-07, au coût de location de 539 75,00 \$ par année, TVH en sus, comprenant photocopieur avec option télécopie, plus un coût de service de 1,4 cent la copie, TVH en sus, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT STATISTIQUE TRIMESTRIEL, FORCE POLICIÈRE DE FREDERICTON – DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2009

Proposé par le conseiller Scott McConaghy appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Rapport statistique trimestriel, Force policière de Fredericton – du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adjudication de contrat d'un contrat de location de photocopieur pour la piscine intérieure de Fredericton à Pitney Bowes Danka Compass Document Solutions

Rapport statistique trimestriel, Force policière de Fredericton – du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009

NOMINATIONS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'AMÉLIORATIONS LOCALES POUR LE JARDIN BOTANIQUE DE FREDERICTON.

Nominations – conseil d'administration de l'Association d'améliorations locales pour le Jardin botanique de Fredericton.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton, nomme les cinq (5) membres suivants au conseil d'administration de l'Association d'améliorations locales pour le Jardin botanique de Fredericton :

- Jacques Paynter, président
- Aaron Savage, vice-président
- Dr. Michael Dillon, trésorier
- Dr. William Seabrook, ex-président
- Dr. Richard Tarn, président, développement du site

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POSTES VACANTS – CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FREDERICTON

Postes vacants – conseil de la bibliothèque municipale de Fredericton

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan IL EST RÉSOLU que les nominations au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, soient établies comme suit :

- M. Curtis Dixon, nommé de nouveau au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, pour un mandat se terminant le 1^{er} janvier 2013;
- M. Jeffrey Harris, nommé au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, pour un mandat se terminant le 31 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'URBANISME

Nomination de membres au Comité consultatif sur l'urbanisme.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Scott McConaghy IL EST RÉSOLU QUE le mandat de Dan Koncz à titre de membre du Comité consultatif sur l'urbanisme soit reconduit pour une période de deux ans, débutant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2011;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le mandat d'Alan Rayner à titre de membre du Comité consultatif sur l'urbanisme soit reconduit pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOUVELLE NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMMISSION DE LA CAPITALE PROVINCIALE

Nouvelle nomination – conseil d'administration, Commission de la capitale provinciale

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que Alex Forbes soit de nouveau nommé pour siéger au conseil d'administration de la Commission de la capitale provinciale pour un mandat de trois années, commençant le 1^{er} mars 2010 et se terminant le 1^{er} mars 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – COUR BRANDASH/PROMENADE BROOKSIDE (CHIPPINS LIMITED)

Assentiment du conseil – cour Brandash/promenade Brookside (Chippins Limited)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy IL EST RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé « Amending Subdivision Plan, Brookside West Subdivision Phase 5 » créant les lots 08-160 à 08-211, une partie de la promenade Peters (public), et les cours Brandash (Public), Louise (Public) et Savannah (Public) ainsi que des terrains à des fins publiques comme illustré, promenade Brookside, à Fredericton comté d'York, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – ALLEE SARAHS (PRESTIGE PROPERTIES INC.)

Assentiment du conseil – allée Sarahs (Prestige Properties Inc.)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller David Kelly **IL EST RÉSOLU QUE** le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé « Subdivision Plan, Rainsford Lane, Prestige Properties Inc. Phase 3B » créant les lots 08-408 à 08-409 et une partie de l'allée Sarahs (public), allée Sarahs, à Fredericton, dans le comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, selon le paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VISANT À ANNULER L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE ORDINAIRE DU 28 DÉCEMBRE 2009

Résolution visant à annuler l'assemblée municipale ordinaire du 28 décembre 2009

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, **IL EST RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 28 décembre 2009 soit annulée, **ET QUE** la secrétaire municipale soit autorisée à convoquer une réunion extraordinaire au besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant la discussion, le conseiller Mike O'Brien se déclare en conflit d'intérêts et quitte la salle du conseil à 20 h 42.

RÉSOLUTION

Résolution

La résolution suivante concerne le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme dont le conseil municipal a été saisi à sa séance ordinaire du 26 octobre 2009 :

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DES CONDITIONS – 380-390, RUE YORK (J.D. IRVING/FREDERICTON RAILWAY COMPANY)

Modification du plan municipal et des conditions – 380-390, rue York (J.D. Irving/Fredericton Railway Company)

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham **QUE ATTENDU QUE** le conseil examine l'arrêté n° Z-1.12, visant à modifier l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton visant ce qui suit :

1. Modification des critères d'aménagement de la zone « B », en vertu du premier paragraphe de l'article 3.5.12, énoncée comme suit :

Aménagement de la gare ferroviaire prévoyant l'utilisation de l'enveloppe de bâtiment existante et attention toute particulière à accorder à la conservation de la façade extérieure, de la ligne de toiture et des caractéristiques architecturales qui font clairement apparaître son rôle d'ancienne gare ferroviaire.

2. Modification des usages proposés de la zone « B », en vertu de l'article 3.5.12, énoncée comme suit :

Le conseil municipal considérera l'aménagement de l'un des usages ou d'une combinaison quelconque de ces derniers ci-après mentionnés pour ce bâtiment, y compris l'usage de bureaux, d'institutions (établissements ou organismes) et de commerces, dont l'aménagement d'un établissement commercial.

pour ce qui est du terrain figurant à l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution;

ATTENDU QUE les exigences concernant l'avis public, stipulées à l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme*, ont été satisfaites relativement à l'arrêté n° Z-1.12;

QUE les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe, et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.240 adopté par le conseil à sa séance du 26 février 2001 et s'appliquant au terrain sis au 380-390, rue York, soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « C » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution en vue de permettre la construction d'un magasin de boissons alcoolisées;

QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement au projet de modification des conditions stipulées en vertu de l'article 39 de la Loi.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes que le projet d'arrêté n° Z-1.12 soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public relativement à l'arrêté n° Z-1.12 et que les objections ou les appuis relatifs aux arrêtés en question et les conditions proposées soient examinés durant la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A », « B » et « C » sont jointes aux présentes comme **Appendice 6.**

Le conseiller Mike O'Brien regagne la salle du conseil à 20 h 44.

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – ESSAI D'UN SYSTÈME D'HORODATEUR SOLAIRE

Troisième lecture de l'arrêté n° T-7.3

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° T-7.3 modifiant l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté T-7.3 est lu par numéro d'article et est joint au procès-verbal; comme **Appendice 7**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° T-7.3, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, un arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En raison de leur absence à la réunion du conseil municipal tenue le 23 novembre 2009, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers Stephen Chase et Dan Keenan s'excusent et quittent la salle à 20 h 45.

Modification de l'arrêté T-7 – essai d'un système d'horodateur solaire

Lecture de l'arrêté n° T-7.3 par numéro d'article

Troisième lecture de l'arrêté n° T-7.3

Départ des conseillers Stephen Chase et Dan Keenan à 20 h 45

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 20, TWO NATIONS CROSSING (CANADIAN TIRE REAL ESTATE LIMITED)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, par le rezonage du terrain sis au 20, Two Nations Crossing de zone de développement futur (FD) à zone route commerciale (HC) en vue de créer une (1) parcelle constructible HC, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.675 :

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 26/09 et faire en sorte que le lotissement futur réponde aux exigences de la zone route commerciale et des articles 9.1.1 et 9.1.2 de l'arrêté de zonage n° Z-2, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Présenter, à la satisfaction de l'agent d'aménagement, un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 29/09.
- c) Restreindre l'utilisation de la nouvelle parcelle aux usages permis pour la zone route commerciale, à l'exclusion des entreprises de service au volant.
- d) Fournir un plan d'aménagement paysager à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- e) Interdire toute forme d'entreposage extérieur sur la propriété.
- f) Fournir l'accès, la viabilisation, le nivellement et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics, la gestion des eaux pluviales devant être conforme à la dernière version de « Guidelines for Storm Water Infrastructure in the City of Fredericton ».
- g) En tant que promoteur, financer la construction d'un trottoir le long de Two Nations Crossing, le tout à la satisfaction du Directeur – Ingénierie et travaux publics.
- h) En tant que promoteur, obtenir du gouvernement du Nouveau-Brunswick tous les permis requis pour le stockage et la vente de produits du pétrole sur les lieux.
- i) Céder le 8 % de terres publiques contre une somme d'argent comptant.

Adoption des conditions Rezonage et lotissement — 20, Two Nations Crossing (Canadian Tire Real Estate Limited)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.675

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté no Z-2.675, arrêté modifiant l'arrêté no Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.675 par numéro d'article

L'arrêté n° T-2.675 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 8**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté no Z-2.675, arrêté modifiant l'arrêté no Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.675 en troisième lieu

MODIFICATION DE ZONAGE ET ZONAGE – 432-440, RUE SAINT MARY'S (ROD HUSSEY'S AUTO REPAIR)

Modification de zonage et zonage – 432-440, rue saint mary's (rod hussey's auto repair)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 par le rezonage d'une partie du terrain sis au 440, rue St. Mary's (NID 75378711) en vue de faire passer la classification de zone industrielle générale (GI) à zone route commerciale (H.C.), et par une modification de zonage visant à permettre l'exploitation d'un atelier de réparation d'automobiles sur le terrain sis au 432, rue Saint Mary's (NID 01533199), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.678:

- a) Construire et conserver l'atelier de réparation automobile de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 119/09.
- b) En tant que requérant, négociateur, de bonne foi pour vendre à la Ville de Fredericton une bande de 3 m longeant la façade du terrain NID 01533199 donnant sur la rue St. Mary's.
- c) Fournir les services, l'accès, le nivellement du terrain et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Octroyer gratuitement toutes les servitudes nécessaires à la Ville de Fredericton et aux autres entreprises de services publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.678

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.678, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'Arrêté n° T-2.678 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 9**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le maire adjointe Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.678, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE ZONAGE – 1025, RUE PROSPECT (TERRAIN GROUP)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, par la modification de la zone centre commercial régional (R.S.C.) en vue de permettre l'établissement d'un poste d'essence et d'un dépanneur sur le terrain sis 1025, rue Prospect, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.679 :

- a) Construire et conserver les améliorations de manière conforme au plan III joint au rapport de planification 125/09.
- b) Respecter l'ensemble des conditions rattachées à l'ordonnance d'exemption (dossier 3900-F1-E300 ainsi modifié).
- c) Obtenir un permis pour chaque enseigne neuve ou améliorée, le tout conformément à l'article 7 de l'arrêté de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté
n° Z-2.678 par numéro
d'article

Troisième lecture de l'arrêté
n° Z-2.678

Adoption des conditions :
Modification de zonage –
1025, rue Prospect (Terrain
Group)

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.679

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.679, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté
n° Z-2.679 par numéro
d'article

L'Arrêté n° T-2.679 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 10**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté no Z-2.679, arrêté modifiant l'arrêté no Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté
n° Z-2.679 en troisième lieu

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 49.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett
Secrétaire de séance